



Vue de la zone d'exploitation de la carrière

Commune de Nîmes

Demande d'autorisation environnementale unique présentée au titre des réglementations des installations classées.

NOTE DE PRESENTATION NON TECHNIQUE



Vue du carreau d'exploitation



L'exploitation

Ce document constitue la note de présentation non technique, prescrite par l'article R181-13 8° du code de l'environnement, du projet d'exploitation que la société Sele, site de Barutel, va soumettre à l'administration préfectorale en vue d'obtenir le renouvellement de l'autorisation d'exploiter sa carrière de Barutel. Il précise également les procédures qui seront suivies ainsi que leur calendrier prévisionnel.

SITUATION ACTUELLE

L'exploitation de la carrière Barutel consiste à la taille de blocs de calcaires massifs en vue de la restauration de monument historiques locaux.

La superficie de la carrière est de 1,9 ha dont seulement 3 298 m² seront exploités .

La production annuelle de la carrière est de 500 m³ en moyenne. Les matériaux sont acheminés à l'atelier SELE par transport routier.



Découpe des blocs

La carrière n'est en activité que par courte période, l'extraction s'effectue par campagne de fréquence biannuelle et de durée 15 jours à un mois.

LE PROJET

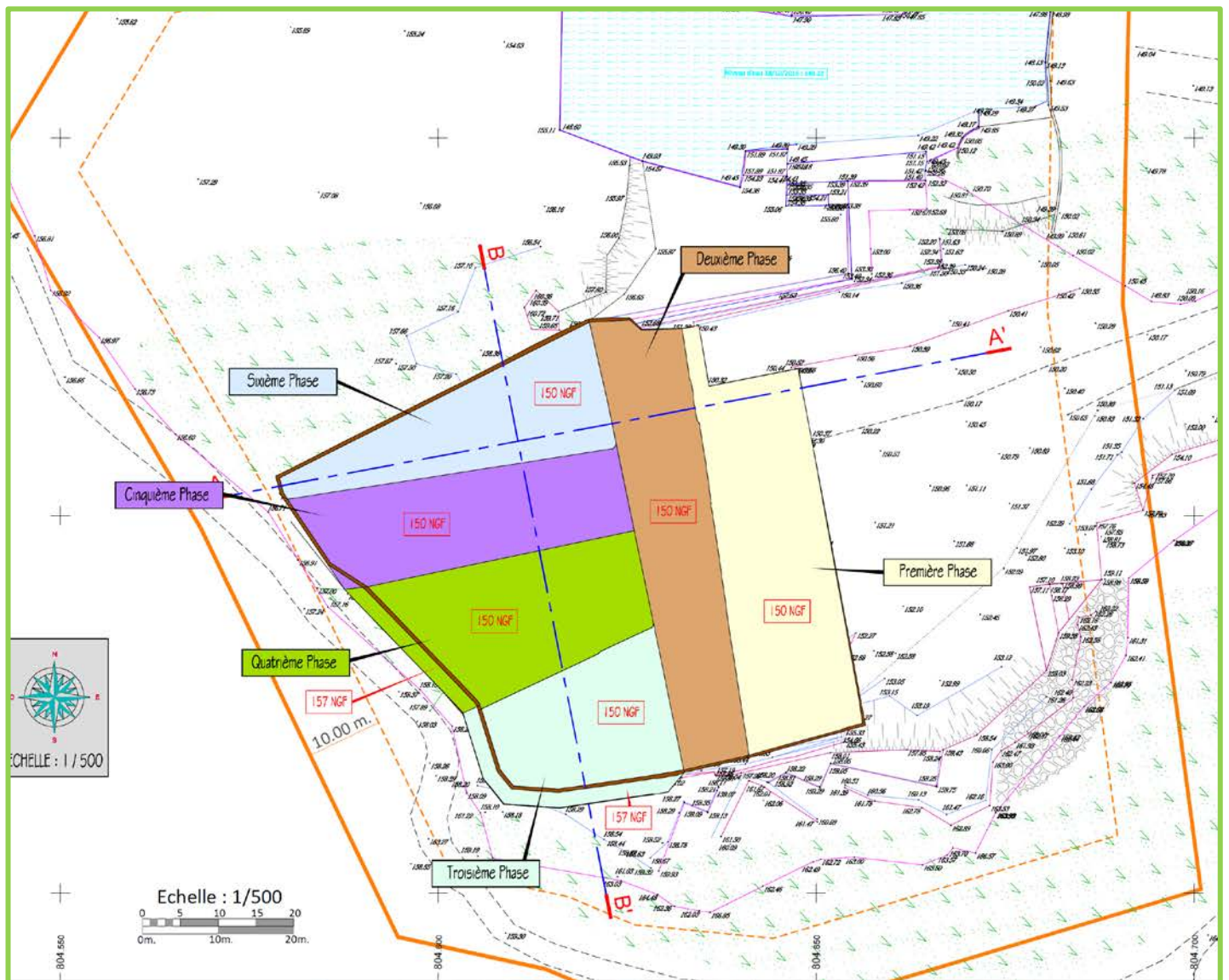
L'autorisation actuelle d'exploiter la carrière trouvera son échéance en mai 2018.

La société SELE demande le renouvellement de cette autorisation sur 30 ans en fonction des réserves de gisement en place et des besoins de l'entreprise.

Cette durée est répartie en 6 phases quinquennales d'exploitation, qui comprendra également la remise en état du site.

Ce projet, prend en compte les enjeux faunistiques et floristiques pour établir son périmètre d'extraction.

Les principes actuels d'exploitation (découpe des blocs à la haveuse et au fil diamant) seront reconduits



Délimitation des 6 phases d'exploitation au sein de l'emprise (trait orange)

Carrière pierre de taille - Carrière de Barutel
Commune de Nîmes - Département du Gard (30)
Plan de réaménagement



PERIMETRE D'AUTORISATION

Aménagement des fronts de taille
Reconstitution du sol et végétalisation des banquettes
Végétalisation des versants
Démantèlement d'installations
Maintien d'installations (accueil, garage, bassins)
Accès sécurisé au site

Mare temporaire à Chars

Etang

Pinède à Pin d'Alep

Pelouse xérophile méditerranéenne

Mare temporaire à Renoncule

Pelouse xérophile sur dunes calcaires à Rumex acetosella

Pinède à Pin d'Alep

Point d'eau temporaire

Mare temporaire à Chars

Végétation rase parsemée sur le carreau

Point d'eau temporaire

Pinède à Pin d'Alep



Dans le cadre de la procédure de demande d'autorisation, l'avis de la commune et du propriétaire des terrains est requis sur la remise en état.

LA PROCEDURE

La procédure générique est une demande d'autorisation environnementale unique qui intègre la demande d'autorisation d'exploiter la carrière au titre de la réglementation ICPE (installations classées pour la protection de l'environnement) et la demande d'autorisation de défrichement.

Le Projet est assujéti à une étude d'impact et sera soumis à une enquête publique selon la procédure et le calendrier prévisionnel suivants :

- Une phase d'examen de 5 mois par les services de l'Etat ;
- Une phase d'enquête publique de 3 mois intégrant la préparation, l'enquête et les conclusions de l'enquête ;
- Une phase de décision du préfet de 2 mois.

LA PRISE EN COMPTE DU MILIEU NATUREL

La conduite de ce projet, donc l'accès au gisement, permettra la pérennisation des activités SELE et de ses emplois.



Triton dans un point d'eau

Le dossier de demande d'autorisation intègre une étude d'impact sur l'environnement basée, entre autres, sur le volet « biodiversité » dûment développé.

Des inventaires complets sur la flore et la faune ont été conduits sur 4 saisons en 2017, ils ont enrichi la connaissance de l'emprise du périmètre d'autorisation et ont permis de déterminer la valeur biologique des milieux et de définir des mesures permettant de sauvegarder la biodiversité.

Le projet de renouvellement d'autorisation d'exploiter la carrière de Barutel assure la prise en compte précise et la sauvegarde des intérêts environnementaux avec notamment des zones d'évitement.



Marre d'eau temporaire